

2. Quelles conditions faudrait-il pour que ce service contribue aux revenus d'exploitation du CN?

**M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit: 1. Le CN a effectué des études qui confirment les constatations générales de la Commission Sullivan, c'est-à-dire que le chemin de fer n'a apparemment pas d'avenir au chapitre de la clientèle et de la rentabilité, et que le fait d'en maintenir les activités au rythme actuel ne permet d'envisager rien d'autre qu'une détérioration accrue de la situation financière actuelle de Terratransport.

2. Grâce à des rajustements en matière de service, on pourrait réduire le déficit dans une certaine mesure, ainsi que par l'abandon de tronçons où il y a peu de trafic ou l'instauration d'un service unifié du genre intermodal. Il ne faudrait toutefois pas s'attendre à ce que l'exploitation du chemin de fer devienne rentable. Si le gouvernement décide de maintenir ce dernier, le CN doit continuer à chercher à se faire indemniser de son déficit inévitable.

#### TRAVAIL—LES CONSEILLERS ENGAGÉS À CONTRAT

##### Question n° 757—M. Shields:

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1978, combien de conseillers a) administratifs, b) politiques ont été engagés à contrat par le ministère du Travail ou des conseils, commissions ou sociétés qui relèvent du Ministre et, dans chaque cas, combien d'argent ont-ils reçu?

##### L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail):

a) Quatre (4) conseillers en administration—Coût total: \$44,662.

b) Six (6) conseillers en politique—Coût total: \$114,800.

Quatre (4) Conseils/Commissions, etc.—Coût total: \$899,300.

Voir ci-après.

En ce qui concerne le Conseil canadien des relations du travail: aucun.

##### Contrats de conseils en administration

Nom	Nombre de contrats	Du 1 <sup>er</sup> août 1978 au 31 mars 1980	
			Coût
Smith-Ault and Associates	1		\$ 7,000
Ronald Capelle Associates Ltd.	1		\$ 1,800
R. G. Consulting Ltd.	1		\$ 32,362
Ian Campbell	1		\$ 3,500
		Total	\$ 44,662

##### Contrats de conseils en politique

Nom	Nombre de contrats	Du 1 <sup>er</sup> août 1978 au 31 mars 1980	
			Coût
J. Wanczycki	1		\$ 14,000
J. Mainwaring	1		\$ 22,000
K. Kaplansky	1		\$ 24,000
Smith-Ault and Associates	1		\$ 16,800
R. G. Consulting Ltd.	1		\$ 30,000
G. McCaffrey	1		\$ 8,000
		Total	\$ 114,800

#### Questions au Feuilleton

##### Conseils/commissions

		Du 1 <sup>er</sup> août 1978 au 31 mars 1980
R. Adams — Congé-éducation payé	1	\$321,100
F. Bairstow — Négociation sectorielle	1	\$156,000
A. Carrothers — Excédent de main-d'œuvre et mises à pied	1	\$299,000
R. Elfstrom — Explosion à la DEVCO	1	\$123,200
	Total	\$899,300

#### L'ENSEIGNEMENT D'UNE LANGUE SECONDE—LE NOUVEAU-BRUNSWICK

##### Question n° 839—M. Howie:

Pour l'année financière terminée le 31 mars a) 1978, b) 1979, combien d'argent a été versé au Nouveau-Brunswick à titre d'aide à l'enseignement d'une langue seconde?

**M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):** En vertu des accords fédéraux-provinciaux portant sur les langues officielles dans l'enseignement, les contributions versées au Nouveau-Brunswick au cours des années financières 1977-1978 et 1978-1979 pour l'enseignement du français, langue seconde s'élèvent à:

Année financière	Montant
1977-1978	\$1,830,542
1978-1979	\$1,959,365

Remarque: Les chiffres indiqués comprennent des paiements d'un total de \$430,718 au cours de 1977-1978 et de \$379,953 au cours de 1978-1979 qui s'appliquent tant à l'enseignement dans de la langue officielle minoritaire qu'à son enseignement comme langue seconde. Il s'agit du seul état détaillé que nous ayons.

#### SECRETARIAT D'ÉTAT—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

##### Question n° 855—M. Crouse:

1. Au cours des années a) 1976, b) 1977, c) 1978, d) 1979, e) 1980, quelles subventions, le cas échéant, ont été accordées par le Secrétariat d'État aux universités ou aux établissements d'enseignement post-secondaire de la Nouvelle-Écosse et, dans chaque cas, les subventions ont-elles été accordées dans le cadre d'un programme d'application générale et (i) le cas échéant, quels étaient ces programmes (ii) sinon, quelles conditions ont justifié l'octroi d'une subvention spéciale?

2. Dans chaque cas, quel était le montant de la subvention?

3. Le ministère a-t-il fait enquête sur l'utilisation réelle des fonds ou a-t-il examiné le rendement de ces derniers et, dans l'affirmative, de quelle façon dans chaque cas?

**M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):** 1. En ce qui concerne la direction générale de l'aide à l'éducation, le ministère n'a accordé aucune subvention au cours des années en question aux universités ou aux établissements d'enseignement post-secondaire de la Nouvelle-Écosse.

2 et 3. Sans objet.